

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PREIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion suivante..... 0.12

Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion..... \$0.50

Chaque insertion suivante, par ligne..... 0.03

Une remise spéciale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

Année.
EDITION QUOTIDIENNE.
(payable d'avance)..... \$5.00
(payable durant l'année)..... 6.00

QUEBEC,
SAMEDI, 13 FEVRIER 1869.

Comté de Kamouraska.

L'élection de Kamouraska s'est terminée hier soir par une demi-victoire pour chaque parti.

M. Pelletier est élu par une majorité de 38 voix sur son adversaire, M. Rousselle.

M. Roy est également élu à une majorité de 38 voix sur l'hon. M. LeBlond.

Personnellement, il nous fait grand plaisir de voir entrer M. Pelletier en chambre, où il ne manquera pas, nous sommes convaincus, de se concilier les adversaires par la modération de ses opinions.

Nous n'en regrettons pas moins très vivement l'échec subi par M. Rousselle, qui par l'éclat de son talent, aurait fait une brillante figure en chambre et qui y aurait rapidement conquis une place de premier rang.

Par la défaite de M. Letellier de St. Just, l'opposition perd, pour la seconde fois, l'occasion d'avoir un chef dans la Chambre locale.

Les députés se préparent à rentrer dans la capitale. Ils y trouveront M. Dumkin à peu près rétabli par leur absence, et le premier ministre redevenu confiant, grâce au bon traitement qu'ils lui ont fait suivre durant la première quinzaine de la session.

Il faut espérer que ce ne sera plus l'impression des bills qui retardera la législation. Le prétexte est mal trouvé. En supposant que les imprimeries officielles ne puissent suffire à la besogne, il y en a une demi-douzaine d'autres, comme l'a déjà fait remarquer le *Canada*, qui s'empresseraient de porter secours à la Chambre aux abois et de la mettre en mesure de légiférer à la vapeur, si on les en prie.

Le conseil des ministres a tenu une longue séance hier.

La chambre se réunira pour la forme mardi. Il est probable qu'il n'y aura guère de séances de la semaine. Les députés, à la façon des écoliers, rentreront lentement, cinq ou six par jour.

La législation ne sera au complet que dix jours après sa rentrée officielle, de sorte qu'en réalité l'ajournement aura duré trois semaines.

Le Code Municipal, préparé sous la direction de l'hon. procureur-général Oimret, vient d'être distribué aux journaux.

La première édition, imprimée par MM. A. Côté & Cie., n'était destinée, croyons-nous, qu'à l'usage des ministres. C'était une édition toute confidentielle.

Le conseil des ministres a fait subir sans doute certaines modifications au texte, car une seconde édition

est devenue nécessaire et l'ouvrage a été réimprimé par MM. Duvernay et Frères cette fois.

Il n'est pas probable que le code soit adopté durant cette session, et il y a lieu de penser qu'avant de devenir loi, il subira une troisième et même une quatrième réimpression. Il n'en sera pas plus mal fait pour cela, ni surtout plus mal imprimé.

Avant d'arriver à sa forme définitive, il subira encore des modifications et sera soumis à un examen long et minutieux. On sait que le nombre est grand de ceux qui prétendent entendre les lois municipales mieux que personne. C'est même pour cela que ces lois suscitent tant de procès. Chacun voudrait avoir son mot à dire, donner son interprétation, faire insérer une clause ou modifier un article. Vous entendez venir les discours. Le code aura parfois de mauvais moments à passer, et les auditeurs aussi. Mais il faut savoir supporter ces orages et laisser passer les mauvais temps. Ces dissertations municipales nous distraient des apologies sur la colonisation.

Autant qu'un rapide coup d'œil jeté dans ce gros volume nous permet d'en juger, ce travail si considérable a été fort bien préparé et fait le plus grand honneur à M. Marsan qui, sous la direction du procureur-général, y a consacré plus d'une année de recherches et de patient labeur. Il a accompli à lui seul l'œuvre d'une commission.

La capitale fédérale était envahie depuis quelques jours par des contracteurs accourus de toutes les parties du pays, alléchés par cette grande affaire du chemin de fer intercolonial. A leur air préoccupé et aux formules de soumissions qu'ils portaient sous le bras, il était impossible de les prendre pour de simples curieux venant assister à l'exécution de Whelan. Ils n'étaient frappés ni de la solitude de la petite ville, ni de la magnificence des édifices parlementaires, ni de rien de ce qui émeut le touriste ordinaire ou l'homme politique en voyage. La préoccupation de ne point manquer l'occasion de faire fortune les absorbait.

Une dépêche télégraphique adressée d'Ottawa au *Chronicle*, nous annonce qu'hier les commissaires en sont venus à une décision au sujet des quatre sections livrées à la compétition, décision qui devra être ratifiée par le conseil privé.

MM. George et James Worthington, de Toronto, auraient obtenu le contrat pour les sections numéro un, deux et quatre, aux prix de \$9,485, \$14,300, et \$11,000 par mille; et MM. Gray et Elliot, le contrat pour la section numéro trois, au prix de \$12,000, par mille.

D'après la même dépêche, le corps des ingénieurs se compose comme suit: District du St. Laurent: M. Samuel Hazlewood, ingénieur du district pour les contrats; ses assistants sont MM. Leonard, G. Bell, McDonnell et Colin Carman.

Section n. 2: MM. W. H. E. Napier, Thos. Reynolds, jr. et W. Murdock. District de Ristigouche: M. Marcus Smith, ingénieur du district.

Section n. 3, assistants: MM. H. F. McLeod, R. C. Harris et H. Duncan. District de la Nouvelle-Ecosse: M. W. H. Tremaine, ingénieur du district.

Section n. 4, assistants: MM. R. Shanley, J. R. Smith et E. H. Keating.

On lit dans la *Minerve* d'hier: Pour être une nouvelle, c'est une nouvelle. Elle nous vient de Paris. Ils sont très forts, ces parisiens! Nous la donnons sous toutes réserves, comme on dit quand c'est sérieux.

Section n. 2: MM. W. H. E. Napier, Thos. Reynolds, jr. et W. Murdock. District de Ristigouche: M. Marcus Smith, ingénieur du district.

Section n. 3, assistants: MM. H. F. McLeod, R. C. Harris et H. Duncan. District de la Nouvelle-Ecosse: M. W. H. Tremaine, ingénieur du district.

Section n. 4, assistants: MM. R. Shanley, J. R. Smith et E. H. Keating.

On lit dans la *Minerve* d'hier: Pour être une nouvelle, c'est une nouvelle. Elle nous vient de Paris. Ils sont très forts, ces parisiens! Nous la donnons sous toutes réserves, comme on dit quand c'est sérieux.

Sir George Etienne Cartier restera à Londres comme plénipotentiaire accrédité de la Puissance du Canada, ou comme attaché au ministère des Colonies. En même temps, il recevra une dignité dans l'échelle des ordres aristocratiques et deviendra Lord Cartier.

Qu'en pensent nos lecteurs? Nous, nous n'en pensons rien du tout.

Opinions des Journaux.

On lit dans le *Constitutionnel*: Nous sommes en possession d'une bonne nouvelle que nous nous empressons de communiquer aux lecteurs du *Constitutionnel*. Nous la dédions spécialement à ceux de nos abonnés qui s'intéressent à la question du chemin de fer des Piles.

M. Chapleau, qui prend un si vif et si persévérant intérêt à cette question, étant à consulter les procès-verbaux de la chambre de 1857, a découvert une particularité peu connue et qu'il importe de constater.

Le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer et de la navigation du St. Maurice avait d'abord été présenté par M. C. Alley, alors député de la Basse-Ville de Québec. Mais bientôt M. John A. Macdonald, alors premier ministre, prit le projet de loi sous ses soins et en fit une mesure ministérielle. C'est en relisant les discussions de cette époque qu'on reconnaît jusqu'à quel point est juste et vraie la thèse que nous avons toujours soutenue, savoir: que le million et demi d'acres de terre avait été donné primitivement pour la construction du chemin de fer des Piles et pour nulle autre fin.

Le projet de loi rencontra quelque opposition de la part d'un petit nombre de députés de la partie d'un petit nombre de députés Haut canadiens, mais parmi les Bas-Canadiens, il n'y a guère que M. Bourassa, M. J. B. E. Dorion et M. Marchildon qui aient combattu la mesure ministérielle.

Seulement, il y avait les membres de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, alors pleine de vigueur, qui auraient voulu mettre la main sur le million et demi d'acres de terre.

Après que le bill eut subi ses principales phases, M. P. G. Huot, député de St. Roch de Québec, proposa que le million et demi d'acres de terre fut accordé aux deux compagnies conjointement. Cet amendement, mis aux voix, fut rejeté par 58 contre 23.

M. Evanturel, qui n'avait pas encore inventé le "Job honteux", qui était au contraire un des plus fervents zélateurs de la compagnie du chemin de fer de la rive nord, essaya à son tour de présenter un amendement dans le même sens que celui de M. Huot, mais le président déclara qu'il n'était point dans l'ordre.

Par son vote sur l'amendement proposé par M. Huot, la chambre n'a-t-elle pas répondu d'avance à ce que disent aujourd'hui nos adversaires? Elle a décidé, à une immense majorité, et affirmé par un vote solennel, que le million et demi d'acres de terre était destiné au chemin de fer des Piles.

La clause permettant la fusion des deux compagnies, qui a été adoptée ensuite, avait pour but de faciliter les deux entreprises, car la compagnie unie n'en restait pas moins obligée de construire le chemin de fer des Piles et

grâce, leur gentillesse et leur amabilité. La soirée lui parut courte, et la marquise remarqua, non sans plaisir, que les fraîches couleurs reparaissaient sur ses joues dans l'animation des causeries enfantines.

Le lendemain, Mme de Boutaric se présentait avec la fille du colonel à la grille de la Maison impériale de Saint-Denis.

Saint-Denis! quels grands et nobles souvenirs ce seul nom rappelle! Le vieux monastère est intimement lié aux plus nobles origines de la France monarchique, et ce fut une pensée heureuse de donner pour égide aux filles de la Gloire ce patronage national.

Trois dynasties de rois dorment leur dernier sommeil à l'abri de ces voûtes séculaires; les plus grands drames de notre histoire nationale ont déroulé leurs péripéties à l'ombre de ces cloîtres; le trésor de la basilique enrichi par les inépuisables libéralités des princes heureux s'est ouvert généreusement pour leurs successeurs, quand l'éternelle vicissitude des choses d'ici-bas ramenait les jours d'épreuves et de misère. Couvent d'hommes avant d'avoir été une maison de jeunes filles, la vieille abbaye, ardent foyer de discipline religieuse et de science humaine, projetait un faisceau de lumière sur les annales de la France. La chronique de Saint-Denis est la mère de notre histoire.

Quelques habitations, groupées au cinquième siècle de notre ère, autour de la tombe de l'apôtre des Gaules fa-

rent le noyau primitif de la ville. Le souvenir de Geneviève-la-Berne, celle dont la houlette, plus puissante que l'épée des empereurs romains, arrêta la marche barbare et triomphante d'Attila, le rehausse de ce reflet de poésie, qui rayonne autour du chaste et beau visage de la patronne de Paris.

Au septième siècle, Dagobert, de populaire mémoire, fonda la basilique, depuis lui accrue, restaurée et rebâtie tant de fois. Il y appela des moines, choisis dans les plus célèbres couvents et leur sainte colonie fit fleurir dans le jardin mystique du cloître les autorité de la règle de saint Benoît.

Pendant les sanglantes ténèbres et les longues convulsions du moyen âge, Saint-Denis conserva dans sa paix bénie tous les germes de la doctrine et de la science, qui devaient éclore à une heure plus propice. Abiardi, un nom cher aux femmes, vint y cacher sa gloire et ses malheurs, et pour que rien ne manquât à sa complète illustration, les thaumaturges lui donnèrent cette renommée de miracles qui ajoutait, en quelque sorte, le dernier sceau à la célébrité du sanctuaire religieux.

Riche d'honneur, possédant des territoires immenses, affranchie de la juridiction de l'archevêque de Paris, ne relevant que du pape, sœur cadette de l'autorité royale, l'abbaye de Saint-Denis pouvait être regardée comme le type et le modèle de ces grandes oasis du monde chrétien qui s'ouvraient si généreusement pour les vaincus du sort, pour les désespérés de la vie, pour ceux qui n'avaient pas une place au milieu des hommes, que dévorait

le zèle des grandes vocations ou que torturait le remords de fautes inexpiables.

De longs siècles s'écoulèrent pendant lesquels Saint-Denis poursuivit en paix ses nobles destinées.

Tout à coup cette révolution de 1789, qui s'appelle, par excellence, la Révolution, éclata sur la France, sur le monde. Ses mains irrésistibles ouvrirent l'ère moderne. Bientôt la société, en travail d'une civilisation nouvelle, se sentit troublée jusqu'au plus profond de ses entrailles. Des échos menaçants retentirent dans les cloîtres jusque-là si tranquilles; les vieux moines se regardèrent en frémissant et craignirent les derniers malheurs.

Cependant, l'Assemblée constituante s'imagina rendre les hommes plus libres en les privant de certaines libertés: un décret abolit les vœux monastiques, supprima les communautés religieuses, sécularisa leurs membres et confisqua leurs biens. C'est ainsi que l'on préparait le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité humaine.

—A Saint-Denis, comme dans presque tous les couvents, le père abbé réunit ses moines et leur lut le décret souverain. Les novices, les aspirants, tous ceux dont la vocation n'était pas certaine encore et affermie, furent dispersés par ce coup de vent aux quatre coins du ciel. Les vieux, les peres dans la foi, retenus par leurs serments, peut-être aussi par ce grand attrait du souvenir, si puissant sur les nobles âmes, repoussèrent le prétendu bienfait, et se pressant au pied de la croix

de l'esprit public bat le rappel sur toute la ligne.

Edgard Quinet se présente armé de la *Création*, Louis Blanc entre dans les rangs armés de ses *Etudes sur l'Angleterre*, à côté de Victor Hugo, tenant en main l'*Homme qui rit* et Alphonse Esquiros brandissant l'*Emile du dix-neuvième siècle*.

Au second rang se groupent Henri Rochefort, cuisiné d'un nouveau volume: *En attendant*; Rogard, blindé des *Nouveaux propos de La Bièvre*.

Le duc d'Annam, dit-on, fait partie du bataillon, et porte sur son guidon: *les Fautes de la France*.

Attendons-nous à de terribles coups de plume!

—Il paraît que le château de Twickenham est devenu l'amp d'Agramant. La mésintelligence qui depuis de longues années existe sourdement entre les princes de la famille d'Orléans aurait fait explosion. Devant la candidature du duc de Montpensier au trône d'Espagne et les chances qu'il a de ceindre une couronne, M. le duc d'Annam aurait déclaré qu'au point de vue de la succession au trône, il ne pouvait y avoir d'autre héritier que le plus digne, et que, loin de reconnaître les droits du comte de Paris, il était lui, duc d'Annam, véritable chef de la famille d'Orléans, et seul apte à recueillir la succession de Louis Philippe.

Dont acte.

—Hobart-Pacha, avec la flotte ottomane, a quitté les eaux de Syrie, sur la promesse des autorités grecques que l'*Enosis* ne sortirait pas de ce port.

On assure que le vice-roi d'Egypte a mis 50,000 hommes et sa flotte à la disposition du sultan pour le cas où un conflit éclaterait entre la Turquie et la Grèce.

—Le roi de Prusse, agissant en qualité de commandant en chef des armées de la Confédération du Nord, vient, par simple décret, d'exempter tous les militaires de la Confédération de toute taxe communale. Cette manière d'empêcher sur les privilèges des souverains alliés, mais non encore incorporés à la Prusse, a vivement ému les cours de Carlsruhe, de Stuttgart et de Dresde. C'est, en effet, la négation du semblant d'autonomie laissée encore aux Etats confédérés.

—Un de nos confrères parisiens a reçu la lettre suivante: "Monsieur le Directeur, "Je lis dans le *Bulletin international de Bucharest*:"

"Pourquoi les Israélites ne mangent-ils point de porc?"

"Parce que les loups ne se dévorent pas entre eux."

"Signé: Baron Du CHALET."

Le baron Du Châlet n'a rien à réclamer; on lui a rendu le monnaie de sa pièce.

Les Bals.

La saison des bals est finie, c'est le moment d'en parler.

Combien se donne-t-il de bals à Paris, chaque saison d'hiver, depuis le jour des Rois jusqu'à celui du mardi gras inclusivement? Voilà, certes, un calcul intéressant à faire.

Il est bien entendu que je ne parle ici ni des bals masqués, ni des bals publics, ni des soirées dansantes.

Eh bien! il se donne, en moyenne, 130 bals par nuit: bals de la cour, bals officiels, bals de plaisir, bals de vanité, bals d'artistes, bals d'occasion, bals forcés, bals réussis, bals manqués.

Chacun de ces bals représente, en moyenne, une masse de 250 invités et invités, soit 32,500 personnes, dont un tiers de parents, un tiers de gens graves ou passant pour tels, et un tiers de danseuses et de danseurs.

Voitures..... 2,700,000
Gants..... 4,680,000
Robes..... 29,250,000
Coiffures..... 1,800,000
Souliers de satin..... 2,304,000
Bouquets..... 1,800,000
Colifichets..... 17,550,000

Soit..... fr. 69,084,000

Si à ces 69,084,000 fr. nous ajoutons les 4,212,000 dépenses par les maîtres de maison et les frais de costume des cavaliers, qui peuvent encore atteindre un chiffre de 5 millions, nous aurons un total de 69,296,000 fr. pour trente-six nuits de bal: soit 1,922,000 pour chaque nuit, près de 2 millions.

Et, je le répète, je ne parle ici ni des bals masqués, ni des bals costumés, ni des soirées, ni des concerts, ni des bals d'enfants, ni des bals de noces, ni des bals de souscriptions, ni des bals publics.

Deux millions déplacés chaque nuit de onze heures du soir à trois heures du matin, par la société élégante parisienne, deux millions jetés au vent du plaisir!

Depuis que l'homme existe, la danse existe. En effet, il est question de danse guerrière chez les Gaulois, et à toutes les époques de notre histoire, on voit la danse faire partie des divertissements nationaux. Une ordonnance de Childabert Ier, datée de 554, défendait aux

ébranlée, déclarèrent qu'ils voulaient vivre et mourir à son ombre.

Mais les révolutions ne s'arrêtent point d'elles-mêmes sur leur pente. Un second décret vint compléter le premier.

Celui-ci déclara la basilique de Saint-Denis église paroissiale, et remplaça les moines par un clergé séculier.

Un peu plus tard, 93e année des torches et donna le signal des profanations sacrilèges. On pilla le trésor de Saint-Denis. On viola la majesté des tombes royales. La ville du vénérable apôtre des Gaules perdit la moitié de son nom et s'appela "un vocable nouveau: *Deus Franciæ!*"

Les décades de la déesse Raison, avec leurs cérémonies grotesques, succédèrent aux pompes et aux splendeurs du culte catholique. Mais la chute n'était pas assez profonde encore. L'église après avoir été un temple —le temple de la Raison—devint un dépôt d'artillerie, puis un théâtre de saltimbanques et un magasin à fourrages. Ce ne fut point tout! on arracha les vitraux, on brisa les ornements d'architecture, on fondit les vases sacrés, on effondra les toitures, et, malgré la parole de celui qui a dit: "Ma maison est une maison de prières"; et ailleurs: "L'homme ne se nourrit pas seulement de pain," on dressa des moulins à bras sur l'emplacement des autels renversés. Pour beaucoup d'âmes pieuses, c'était le premier accomplissement des prophéties de l'Apocalypse; c'était l'abomination de la désolation dont parle Saint-Jean.

Mais Dieu voulut que le mal périt de ses propres excès. La Révolution,

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 13 FEVRIER 1869.

LA PUPILLE

DE LA

LÉGION D'HONNEUR

(Suite.)

La marquise ne se permit qu'une installation sommaire et provisoire, car, ainsi qu'elle le disait elle-même, elle n'entendait certes pas "faire de longs ans dans la capitale". Elle déjeuna donc avec Jeanne, en toute hâte et sous le ponce, et, comme elle trouvait l'enfant fatiguée et pâle par deux jours et une nuit de route, elle l'a mit au lit. Quand elle la vit endormie et comme si ses nerfs, solidement trempés et prêts à toutes les épreuves, n'eussent pas eu besoin de repos plus qu'à le fer et l'acier, elle se permit de se lever et se rendit à pied, pour rétablir la circulation du sang, à la Grande-Chancellerie de la Légion d'honneur.

Elle y demanda M. de Noirlieu, l'ami du colonel Derville, qui avait déjà été prévenu par la lettre, posthume en quelque sorte, de l'infortuné père de Jeanne.

La marquise fut introduite immédiatement près du chef de bureau.

M. le baron de Noirlieu était tout à la fois un homme de cœur et un homme d'affaires. Il joignait aux sentiments les plus généreux et les plus dévoués

un sens pratique et droit qui le faisait aller tout au fond des choses. Dès les premiers mots, la marquise reconnut une nature assez conforme à la sienne et avec laquelle il lui serait aisé de s'entendre. Aussi allèrent-ils tout de suite à fait. En quelques minutes on convint de tout. Le dossier de Jeanne était prêt; les pièces en règle n'attendaient plus que la signature du grand-chancelier.

—Je verrai Son Excellence à quatre heures, dit M. de Noirlieu. Si madame la marquise veut bien me faire l'honneur d'accepter pour ce soir mon modeste dîner de famille, — la fortune du pot, comme disent les bons gens, — je lui remettrai la lettre d'admission, tout en faisant connaissance avec votre petite protégée.

—C'est dit! fit la marquise. Mais n'y mettez pas de façon; vous me débriégerez infiniment. Je n'ai dit oui que pour vous montrer l'enfant. Je vous prévient, d'ailleurs, quelle est charmante.

Le chef de bureau demeurait à l'entrée de la rue Cassette, non loin de l'hôtel où nos deux voyageurs étaient descendus. A six heures sonnait, Mme de Boutaric faisait son entrée dans un petit appartement qui aurait dû tout entier dans son salon d'Avray, ches. Elle y fut accueillie par une hôtesse, allité tout à la fois respectueuse et cordiale. Jeanne, de son côté, y trouva des enjambés à peu près de son âge et qui lui firent fête.

Timide et réservée comme on est presque toujours quand on a vécu dans la solitude, elle se laissa pourtant gagner peu à peu par leur bonne

grâce, leur gentillesse et leur amabilité. La soirée lui parut courte, et la marquise remarqua, non sans plaisir, que les fraîches couleurs reparaissaient sur ses joues dans l'animation des causeries enfantines.

Le lendemain, Mme de Boutaric se présentait avec la fille du colonel à la grille de la Maison impériale de Saint-Denis.

Saint-Denis! quels grands et nobles souvenirs ce seul nom rappelle! Le vieux monastère est intimement lié aux plus nobles origines de la France monarchique, et ce fut une pensée heureuse de donner pour égide aux filles de la Gloire ce patronage national.

Trois dynasties de rois dorment leur dernier sommeil à l'abri de ces voûtes séculaires; les plus grands drames de notre histoire nationale ont déroulé leurs péripéties à l'ombre de ces cloîtres; le trésor de la basilique enrichi par les inépuisables libéralités des princes heureux s'est ouvert généreusement pour leurs successeurs, quand l'éternelle vicissitude des choses d'ici-bas ramenait les jours d'épreuves et de misère. Couvent d'hommes avant d'avoir été une maison de jeunes filles, la vieille abbaye, ardent foyer de discipline religieuse et de science humaine, projetait un faisceau de lumière sur les annales de la France. La chronique de Saint-Denis est la mère de notre histoire.

Quelques habitations, groupées au cinquième siècle de notre ère, autour de la tombe de l'apôtre des Gaules fa-

rent le noyau primitif de la ville. Le souvenir de Geneviève-la-Berne, celle dont la houlette, plus puissante que l'épée des empereurs romains, arrêta la marche barbare et triomphante d'Attila, le rehausse de ce reflet de poésie, qui rayonne autour du chaste et beau visage de la patronne de Paris.

Au septième siècle, Dagobert, de populaire mémoire, fonda la basilique, depuis lui accrue, restaurée et rebâtie tant de fois. Il y appela des moines, choisis dans les plus célèbres couvents et leur sainte colonie fit fleurir dans le jardin mystique du cloître les autorité de la règle de saint Benoît.

GUIDE D'AFFAIRES.

IMPORTATEURS EN GROS. TÊTU & GARNEAU, No. 25, Rue St. Pierre, Basse-Ville. THIBAudeau, THOMAS & Cie., Cote des Rues Sous-le-Fort et St. Pierre, Basse-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Fabricant de Portes en fer, etc., etc. LOUIS MARCOTTE, No. 334, rue et Faubourg St. Jean. AVOCATS. ALLEVIN & CHAUVEAU, Bureau, No. 2, rue Buade, Haute-Ville.

GUIDE D'AFFAIRES.

Architecte, Ingénieur et Arpenteur. C. BAILLARGÉ, No. 14, Rue St. François, Haute-Ville. CHAPELIER, O. COTÉ, Cote des Rues St. Jean et du Palais, Haute-Ville.

IMPRIMERIE

DE L'ÉVÉNEMENT, O. 1, RUE BUADE, A COTÉ DU BUREAU DE POSTE, Escalier de la Basse-Ville. PRESSES A VAPEUR. Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que : TÊTES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Htc., Etc. BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc. AFFICHES, PROGRAMMES, LIVRES, BROCHURES, Etc., Etc. Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

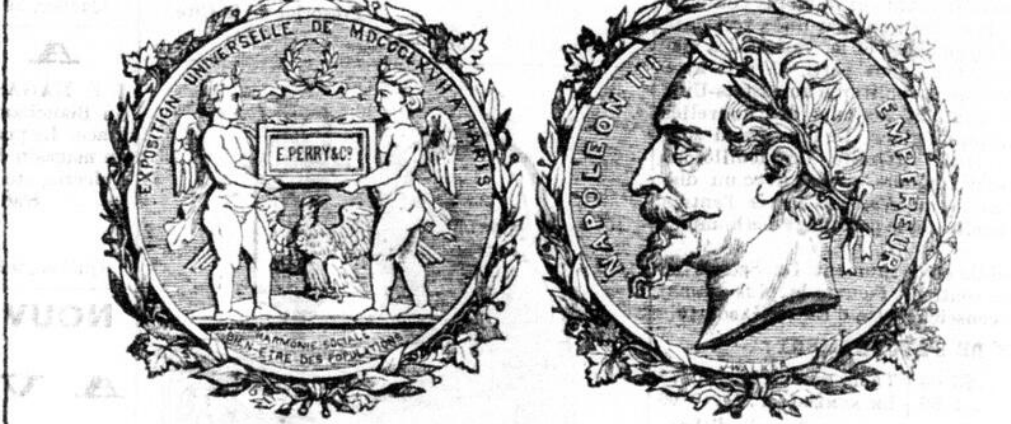
MONTMINY & BRUNET

ANNONCENT A LEURS PRATIQUES ET AU PUBLIC, Qu'à partir de cette date jusqu'au 1er mars prochain, ILS VENDRONT A UNE REDUCTION DE 20 POUR CENT, TOUT LEUR FONDS D'EFFETS DE GOUT ET D'UTILITÉ. Entre autres articles dignes d'une mention spéciale se trouvent des Cotons Shirts à 6d. la verge valant 9d. Cotons à Drap à 1s. 8d. la verge valant 2s. 3d.

EPICERIES ET LIQUEURS.

Enseigne du Mulatre. EDOUARD CLARK, 32, RUE DU PONT, 32, ST. ROCH, QUEBEC. Je soussigné en offrant ses plus sincères remerciements à tous ceux qui l'ont si libéralement encouragé jusqu'à présent, informe ses amis et ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un assortiment considérable et choisi d'ÉPICERIES, COMESTIBLES, VINS et LIQUEURS, etc., etc., consistant en : EPICERIES ET COMESTIBLES :—Saïndoux, Beurre, Thé, Riz, Café, Barley, Pois, Marinades mêlées, Chocolat, Raisin, Fromage, etc., etc. LIQUEURS :—Eau-de-Vie, Genièvre, Vin d'Oporto, Claret, Xérès, Liqueurs fines françaises, etc., etc. DIVERS :—Chandelle, Balais, Seaux, Tabac, Empois, Indigo, etc., etc. Il espère par son activité et sa ponctualité pouvoir mériter le patronage que le public a accordé à la ci-devant société. Une Visite à l'Établissement est respectueusement sollicitée. EDOUARD CLARK, 32, Rue du Pont, St. Roch. Québec, 4 juillet 1868.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.



E. PERRY & CIE.

FABRICANTS D'ARTICLES DE VOYAGE EN TOUS GENRES, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, No. 371. Assortiment complet D'ARTICLES DE VOYAGE, Malles de Cuir et autres, Valises, Boîtes à Chapeaux, Sacs de Nuit, Gibecières, etc., etc., etc. N. B.—E. PERRY & CIE. ont obtenu une MÉDAILLE à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867, le PLUS HAUT PRIX accordé pour Articles de voyage à l'Amérique du Nord. Montréal, 2 mai 1868.—1a

GRANDE VENTE LA COMPAGNIE CANADIENNE

D'AUTOMNE. F. X. LEPAGE, MARCHAND, No. 35, Rue de la Couronne, St. Roch. Je soussigné à l'honneur de prévenir le public et les amis en général qu'il vient de compléter son immense assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, à des conditions de prix qui peuvent défier toute compétition. L'assortiment se compose de : Drap de Pilot, Moscou, Noir et de Couleur, Drap de Castor, Drap Foulé, Double Foulé, Noir et Brun, Casimir Noir tout Laine, Casimir Noir Union, Casimir de Couleur, Tweeds Canadiens, Tweeds Écossais et Anglais, Mérinos Français, Noir et de Couleur, Coton Noir et de Couleur, Assortiment Général d'Étoffes à Robes, Indiennes, Coton Jaune, Shirting, Toile à Drap, Coton à Drap, Flanelles Rouges et de Couleur, Flanelles Blanches, Bas, Chaussures et une grande variété d'Articles qu'il serait trop long d'énumérer.

AVIS.

MONSIEUR F. N. HERVÉ, PROFESSEUR honorairement connu à Montréal et à Québec, des familles les plus distinguées, se propose de donner chez lui ou à domicile : 1o. Leçons de Français, de Latin, de Littérature Française et d'Histoire. 2o. De diriger les Élèves dans un Cours complet de Rhétorique. S'adresser au Bureau de l'Événement. Québec, 8 sept. 1868.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with columns: DRE, MALLS, CLOURES, A. M. P. M. Rows include destinations like OTTAWA, QUÉBEC, MALLS LOCALES, and BAIE DES CHALEURS.